



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 100120

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de la fondation Abbé Pierre concernant le mal-logement. Cette seizième édition du rapport annuel de la fondation Abbé Pierre souligne une accentuation du phénomène de mal-logement en France. La zone grise du logement, c'est-à-dire l'ensemble des solutions indécentes de logement, concerne aujourd'hui environ 3,6 millions de personnes. Il faut ajouter à ce total les personnes en situation de réelle fragilité due au surpeuplement, aux impayés de loyer ou à des difficultés des copropriétés, soit plus de 5,1 millions de personnes. Ce sont en réalité plus de 8,2 millions de personnes qui rencontrent des difficultés sérieuses de logement. À ces chiffres, la fondation Abbé Pierre ajoute des constats très inquiétants concernant, notamment, la politique du logement. Ainsi, l'aide à l'accès à la propriété est sévèrement remise en cause, source de profondes inégalités et d'un surendettement croissant. Le rapport préconise la construction de 500 000 logements par an, l'encadrement du prix des loyers et le durcissement de la loi Solidarité et renouvellement urbain dont les pénalités se révèlent aujourd'hui insuffisantes. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre suite à ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100120

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1430

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)